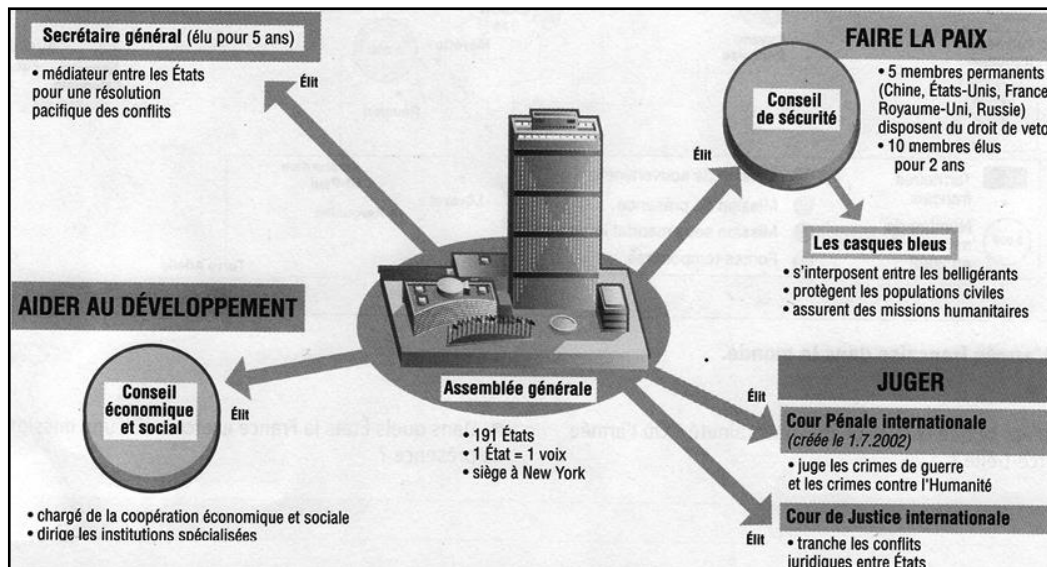


# La création et les missions de l'ONU

L'ONU (Organisation des Nations Unies) est fondée au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale en 1945 par la charte de San Francisco. Cette assemblée siégeant à New York a pour vocation d'accueillir toutes les nations du monde (51 en 1945, 193 en 2017). Elle est représentée par son secrétaire général (aujourd'hui le Portugais Antonio Guterres). Ses principes de fonctionnement reposent sur les droits de l'homme définis dans **la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948**.

On distingue trois missions :



## 1. assurer le maintien de la paix dans le monde :

→ le Conseil de sécurité avec ses cinq membres permanents (Etats-Unis, URSS, France, Grande-Bretagne et Chine) dans ce but prend des décisions, les résolutions. Il peut décider d'utiliser la force armée, les casques bleus (alors constituée de soldats des différents pays membres).

Les 5 membres permanents dispose d'un droit de veto qui leur permet de s'opposer à l'action du Conseil de sécurité comme par exemple la Russie et la Chine qui ont bloqué toutes les tentatives d'intervention dans la guerre civile syrienne depuis 2010 sans pouvoir empêcher les massacres et les importantes migrations des civils qui fuient le conflit.

**2. favoriser le développement économique** et donc à participer à la solidarité internationale en apportant son aide aux pays les plus pauvres (c'est donc aussi de l'aide humanitaire) par le biais de ses institutions spécialisées, les agences de l'ONU.

Exemples de ces agences :

- Unicef pour les enfants
- Unesco pour l'éducation, la science et la culture
- l'OMS, organisation mondiale de la santé

A côté de l'ONU, des ONG (Organisations Non Gouvernementale) comme MSF (Médecin Sans Frontières) interviennent autant pour le respect des droits humanitaires que pour aider les populations dans le besoin surtout dans les pays en voie de développement.

## 3 . rendre une justice internationale au travers de :

- la Cour Pénale Internationale (CPI) mise en place en 2002 compétente pour les crimes contre l'humanité, crimes de guerres ou génocide
- la Cour Internationale de Justice fondée en 1946 pour arbitrer les conflits entre Etats en particulier pour des problèmes de frontières.